



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le mardi 10 mai 2022

ORDRE PUBLIC

Lutte contre le séparatisme : interdiction par décision préfectorale de l'accueil collectif de mineurs au sein de l'association An-Nourania à Montpellier

A la demande du préfet de l'Hérault, un contrôle diligenté par des agents du Service Départemental à la Jeunesse, à Engagement et aux Sports (SDJES) s'est déroulé le **vendredi 6 mai 2022 à 16H00** au sein du local de l'association An-Nourania, situé au 216 rue des Escarcelliers à Montpellier.

Ce contrôle a permis de constater que l'association An-Nourania accueille, sans autorisation préfectorale, 30 enfants de – 6 ans sur des demi-journées, pour un nombre total de 123 enfants inscrits.

Les éléments révélés lors de ce contrôle viennent en contradiction avec les déclarations de l'association An-Nourania selon lesquelles la structure organise des stages intensifs de 5 jours d'apprentissage de la langue arabe pour les adultes et propose 2 heures d'activité les mercredis et les samedis.

Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, tient à rappeler qu'il a engagé dans le département une lutte contre les pratiques d'endoctrinement des jeunes enfants véhiculant des valeurs contraires à la République. **Le préfet de l'Hérault a décidé, par arrêté signé ce mardi 10 mai 2022, l'interdiction de l'accueil collectif de mineurs au sein de l'association An-Nourania pour défaut de déclaration et d'autorisation administrative.**

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2